

# ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU CLI

## Vers un assouplissement ?



### DCI nationale Matériel : les questions de l'UNSA et les réponses de M

Le 8 novembre dernier, l'UNSA Ferroviaire a été reçue en DCI par MM OUIN et VILLARD sur l'organisation du travail en général et la façon dont certaines directives sont appliquées en région, comme, par exemple au CLI.

**Autonomie** : L'UNSA Ferroviaire a revendiqué l'éligibilité aux Forfait en Jours des postes sur lesquels des Maitrises et Cadres étaient préalablement au Titre 3 et fustigé le peu de latitude laissée aux DET, forcés d'appliquer des quotas préconisés par les Directeurs de Région.

*Le Directeur du Matériel a assuré que les DET ont une certaine latitude pour décider de l'éligibilité des postes de leurs Cadres d'organisation, mais que celle-ci doit respecter une certaine équité au sein des régions, ajoutant qu'en 2018, la liste pourrait évoluer.*

Pour l'UNSA Ferroviaire, la Direction du Matériel (DM) confirme implicitement la mise en place de quotas, s'appuyant sur l'argument de la maîtrise budgétaire des régions comme étant un des critères du forfait en jours. L'UNSA Ferroviaire réaffirme sa demande d'éligibilité des postes Maitrises et Cadres ex-Titre III du Matériel comme tous éligibles au forfait en jours A l'agent en poste de décider ou pas d'y accéder.

**Horaires Individualisés (HI)** : L'UNSA Ferroviaire revendique une plus grande flexibilité pour sa mise en œuvre au Matériel.

*En réponse, la DM souligne qu'elle n'est pas favorable aux HI, que ceux-ci sont rarement mis en place et que cela nécessite une certaine logistique*

Les HI sont pour l'UNSA Ferroviaire un gage d'équilibre entre Vie Professionnelle et Vie Personnelle, que cela est déjà appliqué dans plusieurs établissements et que ça marche !

**DIJON, 27 novembre 2017**

## Relevé de Conclusion Concerté du 08-11-2017 -- DCI UNSA datée du 06-11-2017 – Échelon national

Conformément au référentiel RH 0826, la Direction du Matériel a reçu l'UNSA dans le cadre de leur démarche de concertation immédiate datée du 06 novembre et enregistrée auprès de la Directrice des Ressources Humaines du Matériel et du Directeur du Matériel. La réunion s'est tenue le 08 novembre 2017 au 4 rue André Campra à La Plaine St-Denis de 09h30 à 10h45.

### Participants :

**Représentants de l'Organisation Syndicale UNSA:** P. DUME – *Technicentre Picardie*; B. RASSART – *Technicentre d'Oullins*; J.L. SAFFROY – *ECT Dijon*

### Représentants de la Direction du Matériel :

X. OUIN – *Directeur du Matériel*; P. VILLARD – *Directeur Industriel de Domaine Matériel*; P. SUMMERS – *Chargée RS Matériel*

### Points abordés :

Position de l'O.S.	Position de la Direction
<b>Forfait en Jours : notion d'autonomie dans l'encadrement du périmètre du domaine Matériel, suppression de quota, retour des pouvoirs et moyens aux Directeurs du Domaine Matériel et Possibilité de mise en place d'Horaires Individualisés dans les Entités du Domaine</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les représentants demandent à ce que tous les postes de Cadres et Agents de Maîtrise ex titre III du Matériel soient identifiés comme étant éligibles au forfait en jours. Ils rappellent que c'est dans l'esprit de l'accord et qu'il a d'ailleurs été convenu en DCI Mobilités d'ouvrir plus largement l'accord.</li> <li>2. Ils soulignent que les DET des établissements indiquent ne pas avoir de marge de manœuvre pour faire évoluer la liste en raison de quotas attribués. Ils prennent pour exemple le cas de deux agents du PIM de la même qualification et qui exercent les mêmes missions mais seul l'un des postes a été identifié comme éligible.</li> <li>3. Les représentants alertent sur le risque que les personnes non éligibles au forfait en jours commencent à déclarer des heures supplémentaires dans quel cas il n'y aurait plus le gain financier à espérer.</li> <li>4. Ils interpellent concernant la complexité de la situation du CLI en raison du rattachement administratif au TM BCF mais hiérarchique à MI et les difficultés que cela implique lorsque des décisions prises par la région concernant l'application du forfait en jours ne sont pas appliquées au CLI alors qu'il était dans leur périmètre ICCHSCT. Ils rappellent qu'il y a eu une DCI et un préavis régional sur le sujet, dont le résultat a été l'extension des postes éligibles.</li> <li>5. Les représentants demandent une plus grande flexibilité pour la mise en place des horaires individualisés au Matériel plutôt qu'un NON systématique sans analyse. Ils précisent que les personnels ne semblent pas contre la mise en place de pointeuses, mais que s'il fallait</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La direction répond qu'elle n'a pas de mandat pour accepter une telle demande et qu'elle doit appliquer l'accord le plus intelligemment possible tout en le respectant. Elle précise que le Matériel doit s'assurer d'une harmonisation au sein du Matériel et de Mobilités et éviter une dérive financière.</li> <li>2. La direction assure que les DET ont la main pour identifier quels postes sont éligibles au forfait en jour. La direction précise que ce point a été rappelé récemment lors de la dernière réunion avec les DET. Elle ajoute néanmoins que des préconisations nationales ont été émises pour assurer une équité de traitement au sein de Mobilités ainsi qu'au sein de la Direction du Matériel entre l'industriel et l'ingénierie. Elle indique qu'au regard du critère d'autonomie, tous les postes de cadre ne justifient pas l'éligibilité au forfait en jours, et donc à la mise en place d'un tableau de service. Elle ajoute qu'il a toujours été prévu qu'une première liste soit établie, quitte à la faire évoluer en début 2018 en fonction du premier bilan et des situations locales.</li> <li>3. La direction souligne que les Heures supplémentaires doivent être justifiées et qu'il s'agit dans certains cas plus d'une problématique d'organisation à revoir.</li> <li>4. La direction reconnaît la complexité de l'organisation et précise qu'elle souhaite rattacher le CLI à MI juste avant les prochaines élections. Elle ajoute que le rattachement du CLI au TM BCF n'a plus de sens aujourd'hui. Elle précise que le sujet est toujours en cours de réflexion et qu'elle est prête à en discuter. Elle indique qu'en attendant, l'objectif est d'assurer une équité entre le CLI et le reste de la supply chain ainsi qu'avec les TI.</li> </ol>

**DIRECTION DU MATERIEL-MHT**

<p>faire des économies financières en ne les installant pas, les HI seraient appréciés. Surtout sur des postes hors management. Pour ailleurs, ils estiment judicieux que la DM monte ses organisations également sous l'aspect QVT, l'équilibre Vie professionnelle / Vie personnelle étant indissociable à la performance.</p> <p>6. Ils évoquent la situation des agents du CLI qui habitent souvent loin de leur lieu de travail et sont soumis à des horaires de trains qui ne sont pas forcément en phase avec le tableau de service. Ils soulignent notamment le risque juridique lié aux accidents de trajet et soumettent une pétition signée d'un très grand nombre d'agents. Ils relaient le fait que le passage à un tableau de service est source de démotivation pour certains. Ils estiment que le management n'est pas actuellement en capacité de gérer la réglementation du travail, par manque de formation. Enfin, ils pensent que le maintien de tableaux de service inappropriés générera inévitablement des heures supplémentaires, pour le paiement desquelles ils seront vigilants et n'hésiteront pas à saisir les Conseils de prud'hommes si besoin.</p> <p>7. Les représentants donnent l'exemple de ce qui s'était passé au TI de Picardie suite à la relocalisation de certains agents d'un site vers un autre. En effet, des horaires individualisés en fonction des plans de transport ont été réalisés en accord avec les CHSCT, permettant aux agents relocalisés, mais aussi à tous ceux provenant des différents axes menant au TI, d'y arriver et d'en repartir au mieux des plans de transport.</p>	<p>Elle ajoute qu'il y a déjà une différence puisque le CLI applique le forfait établissement alors que MI applique le forfait siège. Dans le contexte actuel, elle alerte sur la mise en place d'un système qui est susceptible d'être modifié dans un an.</p> <p>5. La direction rappelle que les horaires individualisés ne sont pas compatibles avec le forfait en jours. Elle ajoute que le Matériel n'est pas particulièrement favorable à la mise en place du HI dans la mesure où ce n'est pas forcément compatible avec une production efficace. Elle souligne qu'il y a très peu d'endroits où les HI sont mis en place (Technicampus ou sur des équipes administratives) et que cela implique aussi une logistique (pointeuse).</p> <p>6. Concernant le point sur le CLI, la direction indique qu'un déplacement avait été prévu ce jour afin de discuter avec les agents et s'engage à étudier ce cas spécifique.</p> <p>7. Concernant le cas du TI de Picardie, la direction indique qu'il s'agit plus de tableau de service en fonction du lieu d'habitation qui ne donne pas de flexibilité sur les horaires d'arrivées ou de départ contrairement aux HI pour lesquelles il y a une plage horaire fixe et un compteur.</p>
<b>Point sur l'organisation des IRP à venir</b>	
<p>1. Les représentants souhaitent avoir la vision de la direction du Matériel concernant la future organisation des IRP, en particulier de la CPC MT et de la CFMHSCT suite aux ordonnances Macron et aux évolutions d'organisation au sein du domaine historique Matériel et ce notamment par rapport à la vision évoquée par l'ancien DRH sur la mise en place d'un CE Matériel.</p> <p>2. Les représentants demandent si la Direction du Matériel envisagerait de réunir dans un CSE les TI et les TM.</p>	<p>1. La direction souligne que la CPC MT telle qu'elle existe aujourd'hui a tendance à se concentrer sur des sujets politiques au lieu des débats métiers ce qui n'apporte pas de plus-value au dialogue social. Elle souligne que ses tournées terrains sont plus favorables à l'obtention d'informations que cette instance. Elle souligne que l'organisation du découpage des CSE est en cours de discussion au niveau de Mobilités.</p> <p>2. La direction rappelle que les TM sont rattachés aux Activités et qu'ils seront donc repris dans un autre CSE. Elle indique que la CSE doit être compétente notamment sur les sujets économiques.</p>

Cette DCI :

- Ne donne pas lieu au dépôt d'un préavis de grève
- Donnera lieu au dépôt d'un préavis de grève
- Nécessite un délai de réflexion (soit au plus tard dans les 15 jours francs après la diffusion de ce relevé)

**DIRECTION DU MATERIEL-MHT**Pour le Domaine Matériel


FRANQUINET

Xavier QUIN

Pour la Délégation UNSA Ferroviaire

Signé Philippe DUME
---------------------

# Quid du CLI ?

Pris entre plusieurs décideurs aux conclusions contradictoires, les agents du CLI ne savent plus à quel (mal)saint se vouer, d'où la participation du secrétaire régional UNSA Ferroviaire à la réunion, pour tenter d'y comprendre quelque chose !

L'UNSA Ferroviaire BFC a cependant bien compris les positions d'assouplissement de la Direction, qui rappelle les marges de manœuvre locales. Il appartient donc à la direction du CLI de s'en saisir:



- En étendant le régime du forfait-jours à l'ensemble des agents de qualif E et au-delà naguère non soumis à tableau de service
- En examinant l'impact sur son équilibre vie professionnelle / vie personnelle pour chaque agent, dans le cas où l'inéligibilité au forfait-jours du poste serait retenue,
- En limitant l'existence des tableaux de service aux seuls postes l'exigeant
- En mettant subsidiairement en place une organisation souple sur la base du RH0136 (horaires individualisés)

Si la direction du CLI s'obstinait dans sa volonté de maintenir des tableaux de service inadaptés, l'UNSA Ferroviaire recommanderait aux agents pénalisés de décompter quotidiennement leur temps réel de travail, depuis l'arrivée jusqu'au départ de leur poste, dans le respect des principes de l'accord national sur l'organisation du travail, afin de réclamer ultérieurement la compensation et / ou le paiement des heures supplémentaires réalisées à échéance semestrielle, qu'elles aient été ou non demandées par la hiérarchie.



...à L'UNSA  
on s'occupe  
de moi...

